

## Information sur l'avenant à la convention de prestation de services entre Groupe Serveur et Artmarket.com

Le 1<sup>er</sup> juillet 2005, la société Artprice.com et le Groupe Serveur ont conclu un contrat de prestation de services listant les domaines dans lesquels le Groupe Serveur, de par ses compétences en tant qu' Holding et en qualité de principal actionnaire d' Artprice.com, acceptait de fournir à Artprice.com son assistance et ses conseils en contrepartie du versement, par cette dernière, d'une redevance fixée annuellement. Ce contrat a fait l'objet d'avenants qui ont permis de clarifier les conditions d'exécution de la convention initiale, de simplifier son suivi selon les nouvelles dispositions légales et de tenir compte de l'évolution des coûts à la charge de Groupe Serveur pour son exécution.

A ce jour il est nécessaire de réajuster le montant facturé en contrepartie de la gestion par Groupe Serveur des DNS de la société Artmarket.com (anciennement dénommée Artprice) afin de suivre l'évolution des charges et tarifs pratiqués dans ce domaine. L'avenant à la convention de prestation de services conclu le 17 février 2025 prend donc en compte les évolutions des charges enregistrées par Groupe Serveur pour la gestion des DNS et les tarifs actuels pratiqués dans ce domaine par les prestataires de gestion et de surveillance d'adresses internet/DNS au service de personnes morales.

Administrateur intéressé : Thierry EHRMANN (PDG d' Artmarket.com et Président de Groupe Serveur)

L'avenant à cette convention est donc traité en convention réglementée.

Contrat conclu le 1er juillet 2005 – avenant du 25 septembre 2012 – avenant du 9 décembre 2014 – avenant du 25 avril 2017, avenant du 17 février 2025 au titre des prestations suivantes :

- **Nature et objet** : contrat de prestations de services GROUPE SERVEUR.
- **Modalités** : L'avenant, prend en compte l'augmentation des coûts supplémentaires à la charge de Groupe Serveur au profit d' Artmarket.com pour la gestion de ses DNS et l'évolution des tarifs pratiqués par les prestataires de gestion et surveillance des DNS. Ce dernier modifie la rémunération du prestataire qui est fixée en fonction des postes et tarifs suivants :

| Détail de la facturation antérieure en contrepartie des prestations services fournies  | Détail de la facturation actuelle en contrepartie des prestations services fournies (avenant du 17/02/25)  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires du personnel des services administratifs, comptable, financier, juridique et artistique : Refacturation de 90% du coût réel global salarial annuel (salaires annuels bruts + charges patronales) + 15% de marge</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires du personnel des services administratifs, comptable, financier, juridique et artistique : Refacturation de 90% du coût réel global salarial annuel (salaires annuels bruts + charges patronales) + 15% de marge</li> </ul> |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des DNS</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des DNS</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Surveillance électronique, gestion et assistance informatique, administrative et juridique : 182 € / DNS / an</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Surveillance électronique, gestion et assistance informatique, administrative et juridique : 365 € / DNS / an</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Redevance DNS : 26 € / DNS / an</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Redevance DNS : 26 € / DNS / an</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Hébergement des DNS : 20 € / DNS / an</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Hébergement des DNS : 20 € / DNS / an</li> </ul>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication : 432 000 € / an</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication : 432 000 € / an</li> </ul>   |

|   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie et assistance IP/BGP4/X25 : Refacturation de l'ingénierie et l'assistance pris en charge par Groupe Serveur pour le compte d'Artmarket</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Ingénierie et assistance IP/BGP4/X25 : Refacturation de l'ingénierie et l'assistance pris en charge par Groupe Serveur pour le compte d'Artmarket</li></ul> |
|---|---|

Dernier bénéfice annuel d'Artmarket.com (résultat net consolidé en 2023) : 844 k€

Dernier bénéfice annuel de Groupe Serveur (résultat net en 2023) : 116 k€

Les termes de la convention de prestation de services et ceux de son dernier avenant ont été respectivement revus et soumis au Comité d'Audit et Conseil d'Administration d'Artmarket.com. Le Conseil d'Administration d'Artmarket.com du 17 février 2025 a décidé à l'unanimité d'autoriser cet avenant, l'administrateur concerné n'ayant pas pris part au vote.